



Elections pour les salariés des Très Petites Entreprises : les chômeurs aussi peuvent voter !

Si vous étiez salarié(e) d'une Très Petite Entreprise (moins de 11 salariés) ou salarié(e) d'un particulier (assistante maternelle, auxiliaire parentale, aide à domicile, jardinier, femme de ménage...) en décembre 2015, vous pouvez voter aux élections qui se tiennent du 30 décembre 2016 au 13 janvier 2017.

Même si vous êtes actuellement demandeur d'emploi, vous avez l'occasion de vous exprimer pour vos droits !

Comment voter aux élections TPE

Vous avez reçu aux alentours du 20 décembre une enveloppe du ministère du travail contenant le matériel de vote, ne la jetez pas.

Vous pouvez voter soit :

- **Par correspondance** en envoyant votre vote à compter du 30 décembre jusqu'au 13 janvier (l'envoi est possible jusqu'au 13 janvier, le cachet de la poste faisant foi)

Attention, il n'y a pas de bulletin de vote par syndicat. Il suffit de griser la case CGT



- **Par internet**, en vous connectant sur le site du ministère du travail muni de vos codes de vote contenus dans l'enveloppe du ministère du travail

Vous n'avez pas reçu le courrier pour voter ?

Sur le site « election-tpe.travail.gouv.fr » à la rubrique comment voter : vérifiez votre inscription, et en suivant les instructions (**avec un justificatif d'identité et d'adresse en fichier numérique**) demandez l'expédition de votre matériel à votre bonne adresse.

Mon Union Locale CGT

- | | |
|---|----------------|
| • Mantes : 19, rue de la Vaucouleurs 78711 Mantes la Ville | 01 30 33 59 91 |
| • Les Mureaux : 37, rue Paul Raoult 78130 Les Mureaux | 01 30 22 05 53 |
| • Poissy Yvelines Nord : 60, rue Blanche de Castille 78300 Poissy | 01 39 79 14 20 |
| • Sartrouville : 1, place de l'Hôtel de Ville 78500 Sartrouville | 09 64 37 97 39 |
| • Versailles : 4, place de Touraine 78000 Versailles | 09 83 37 49 67 |
| • Vélizy : 89, rue Jules Ferry 78140 Vélizy | 01 39 46 23 12 |
| • Trappes-SQY : 25, rue Paul Vaillant Couturier 78190 Trappes | 06 08 98 31 52 |
| • Les Clayes : 4, rue Claude Debussy 78340 Les Clayes sous Bois | 01 30 55 79 03 |
| • Rambouillet : 19, rue du Muguet 78120 Rambouillet | 01 34 83 27 14 |

Mon Union Départementale CGT ud78@cgt.fr

01 30 62 81 27



Pourquoi voter CGT aux élections TPE

Du 30 décembre au 13 janvier

Cette consultation sera aussi l'occasion d'exprimer par notre vote nos revendications :

MEMES DROITS POUR TOUS LES SALARIES, DE PETITES COMME DE GRANDES ENTREPRISES :

- Des **salaires revalorisés** à partir d'un SMIC Brut à 1 800 € c'est possible avec un autre partage des richesses
- Un **13^e mois** pour tous
- Un **temps de travail en correspondance avec notre vie** : assez de temps de travail contraint ou des temps de travail à ne plus en finir avec des heures supplémentaires jamais payées pour la moitié d'entre nous
- Une organisation du travail par nos entreprises pour nous permettre de concilier vie privée et professionnelle (crèches, transports, temps commun de repos pour tous permettant de mieux vivre ensemble ...).
- Un **arrêt de la précarité** résultant des CDD et contrats de missions, des temps partiels imposés, de l'insuffisance de couverture sociale
- Un droit d'accès, au choix des salariés, à une **formation qualifiante** débouchant sur une évolution de la qualification, du travail et du salaire
- **Des droits sociaux identiques** à ceux des grandes entreprises avec CE (santé, prévoyance, culture, indemnités déjeuner, vacances, ...)
- Un respect de notre **dignité au travail** (paiement de nos heures supplémentaires, conditions de travail décentes et sécurisées, ...). Nous voulons faire respecter et reconnaître notre travail et nos métiers
- Egalité femme/homme
- Nous voulons une mise à plat des aides aux entreprises, ces aides doivent être utilisées pour améliorer les conditions sociales dans les entreprises et en particulier dans nos TPE.

Pour la seconde fois, nous, salariés de TPE, allons pouvoir voter à des élections professionnelles.

Par ce vote, nous participerons à la désignation de nos représentants syndicaux les mieux à même de nous représenter, les mieux à même de **défendre nos intérêts dans toutes les négociations** et précisément pour nos **conventions collectives**, à partir de nos revendications.

Pour la première fois, nous allons désigner nos représentants qui siégeront dans la **Commission Paritaire Régionale Interprofessionnelle (CPRI)**, qui ont pour rôle, d'**informer** les salariés et les conseiller sur leurs conditions de travail, de **faciliter la résolution de conflits** individuels ou collectifs et de **faire des propositions en matière d'activités sociales et culturelles**.

Ce vote servira également à la **désignation des conseillers prud'homaux** des Yvelines.

Les juges CGT veillent à faire respecter le droit du travail comme les conventions collectives, prenant en compte l'argumentation des salariés face à leur employeur.

Les candidats CGT sont également des salariés d'une TPE (assistante maternelle, secrétaire, artiste, employé du commerce...)

Ils portent nos revendications pour que nos droits soient reconnus et défendus.